

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1793**

commune (s) : Chassieu - Décines Charpieu

objet : Accessibilité Grand Stade - Mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) pour la conception et la réalisation de l'accès sud du Grand Stade - Autorisation de signer le marché

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 septembre 2010**Décision n° B-2010-1793**

commune (s) : Chassieu - Décines Charpieu

objet : **Accessibilité Grand Stade - Mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) pour la conception et la réalisation de l'accès sud du Grand Stade - Autorisation de signer le marché**

service : Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne le marché de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) pour la conception et la réalisation de l'accès sud du Grand Stade à Décines Charpieu et Chassieu dont la consultation a été lancée par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

Les travaux relatifs à cette mission se composent principalement de :

- la création d'un site propre paysagé et d'une piste cyclable entre Eurexpo et le stade (4,5 km),
- la création de voiries nouvelles (3,2 km),
- le réaménagement de voiries existantes (2 km),
- la création d'un ouvrage de franchissement de voirie,
- la réalisation d'ouvrages d'assainissement d'eau pluviale (bassins et fossés) le long des voiries dans l'espace naturel.

Ces travaux seront concomitants à la construction du stade (Olympique Lyonnais) et au projet de l'accès nord (Communauté urbaine de Lyon).

Le marché est fractionné en :

- une tranche ferme correspondant à la partie technique "conception",
- une tranche conditionnelle soumise à l'obtention d'une déclaration d'utilité publique, correspondant à la partie technique "réalisation".

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 30 juillet 2010, a classé première l'offre de l'entreprise Presents, pour un montant total de 86 400 € HT, soit 103 334,40 € TTC, se décomposant comme suit :

- 7 080 € HT (8 467,68 € TTC) au titre de la tranche ferme (conception),
- 79 320 € HT (94 866,72 € TTC) pour la tranche conditionnelle (réalisation).

Le présent rapport concerne l'attribution du marché et l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS), ainsi que tous les actes contractuels y afférents, pour la conception et la réalisation de l'accès sud du Grand Stade à Décines Charpieu et Chassieu avec l'entreprise Presents, pour un montant total de 86 400 € HT, soit 103 334,40 € TTC, 7 080 € HT, soit 8 467,68 € TTC pour la tranche ferme (conception) et 79 320 € HT, soit 94 866,72 € TTC au titre de la tranche conditionnelle (réalisation).

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2010 et suivants - compte 203100 - fonction 824- opération 2085.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.